

## Objectifs pédagogiques :

- objectifs de la formation Connaître et appliquer les obligations de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

## Public concerné :

- Directeur/Responsable de site/d'établissement, RRH, Responsable de production, Animateur Santé Sécurité, Responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE).
- Toute personne chargée de la prévention des RPS.

## Pré requis :

- Aucun

## Méthodes et moyens pédagogiques :

- Utilisation d'auxiliaire visuel (vidéo projection),
- Présentation, débats avec les stagiaires, travail en groupe pour étudier les exigences.

## Modalités d'évaluation :

- Évaluation des compétences acquises via un questionnaire intégrant des mises en situation.

## Validation :

- Attestation de formation

## Durée :

- 1 jour (7h)

## Tarif :

- Nous consulter

## Calendrier :

- Selon les dates convenues avec le client

## Lieu :

- En intra

N'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation aux situations de handicap

## Programme :

1 - La réglementation applicable Le droit en santé et sécurité au travail et les textes applicables.

2 - Les principales obligations de l'entreprise en matière de santé et de sécurité

- L'obligation générale de prévention.
- L'évaluation des risques.
- Les locaux et lieux de travail.
- L'information et la formation sécurité.
- La visite médicale.
- Le travail temporaire.
- Interventions d'entreprises extérieures.

3 - Améliorer les conditions de travail des salariés

- La pénibilité et le Compte de Prévention et de la Pénibilité.
- Les Troubles Musculosquelettiques (TMS).
- Les Risques Psychosociaux (RPS).

4 - Les obligations administratives et périodiques

- Les documents, registres et affichages obligatoires ; vérifications et contrôles obligatoires.

5 - Gérer les relations avec les instances représentatives du personnel

- Référent santé et sécurité.
- La CSSCT. Les représentants de proximité.

6 - Les obligations et les conséquences des accidents du travail

- Distinguer accident de travail/de trajet et maladie professionnelle.
- Déclaration et suivi de l'accident du travail.
- Tarification des accidents du travail.

7 - Relations avec les acteurs externes Médecine du travail, Inspection du travail, CARSAT.

8 - Règles et niveaux de responsabilité engagée

- Responsabilité civile et pénale.
- Délégation de pouvoir.